

au Canada. Malgré les efforts du parrain du bill pour nous convaincre de la conservation des bénéfiques au Canada, nous devons tenir compte de la déclaration, selon laquelle une filiale d'une compagnie américaine devra se conformer à la loi des États-Unis et aux volontés de la compagnie mère. C'est une chose malheureuse. Il est regrettable, du point de vue de l'économie de notre pays et du monde entier, qu'une filiale quelconque établie à l'étranger soit assujettie à l'autorité directe de la compagnie mère.

Voici l'introduction du commentaire de M. Newman. Je vais la relire, car elle fait état de choses très intéressantes que nous devrions tous connaître:

Les plaintes de M. Gordon au sujet de l'attitude des filiales étrangères au Canada concernaient, par exemple, l'absence d'une minorité d'intérêts canadiens dans leur répartition de leurs capital-actions, la faiblesse d'une représentation canadienne significative aux conseils d'administration de ces entreprises, le fait que la politique d'exportation émanait des organisations mères et s'inscrivaient souvent contre les intérêts proprement canadiens et enfin le fait que la plupart des entreprises américaines hésitent à traiter leurs matières premières avant de les expédier aux États-Unis...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

M. Peters: Continuez.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député continue.

Des voix: Non.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'étais très intéressé par les observations que faisait mon collègue au moment où ses vingt minutes ont pris fin. Je crois qu'il traitait le problème de l'emprise des intérêts étrangers sur l'économie canadienne. Nous avons déjà étudié un certain nombre de mesures d'initiative parlementaire de ce genre qui concernaient le problème de l'assurance. Je vais de nouveau poser une question qu'on a déjà posée. Quelle est exactement la position du gouvernement au sujet de cet aspect de notre économie? Devons-nous considérer que sa politique consiste à permettre aux capitalistes étrangers d'étendre leur domination sur le domaine de l'assurance, ou devons-nous essayer d'obtenir, pour le Canada, une mainmise plus importante que nous n'avons actuellement?

[M. Gilbert.]

Il est intéressant de lire les rapports des fonctionnaires du Département des assurances. Ils comprennent ce qui se passe dans ce domaine qui fait réellement partie de la structure financière de notre pays. Lentement mais sûrement, nous avons perdu une très grande partie de notre emprise sur ce secteur de notre économie. Il est étonnant de voir les députés présenter constamment ces projets de loi à la Chambre. Parfois, je me demande si, lorsqu'il rentrent dans leurs circonscriptions, ils ne confient pas à leurs électeurs qu'en fait, ils ne voient pas d'objection à vendre tout le Canada, de la cave au grenier, aux investisseurs étrangers. Car c'est exactement ce qui se passe. De semaine en semaine, les députés présentent des bills d'initiative parlementaire, qui reviennent, en fait, à nous déclarer ainsi qu'au public canadien, qu'ils sont d'accord une fois de plus pour affaiblir notre indépendance économique au profit de notre voisin du Sud ou de quelque autre nation. Autant confier à l'étranger le contrôle de notre économie.

• (4.20 p.m.)

Telle est la vérité que nous essayons de faire comprendre et partager à la nation canadienne. Il est temps que le gouvernement décide d'une politique. Cette politique ne devrait pas être abandonnée à la poignée de députés qui présentent ces bills. Cela permet au gouvernement de se disculper en disant que ces bills ne représentent pas la politique du gouvernement mais bien une politique négociée par des députés qui appartiennent comme par hasard au parti libéral.

Si ces bills sont adoptés, comme les députés l'espèrent, nous perdrons une autre parcelle de notre indépendance économique. Jetons un coup d'œil sur ce bill en particulier. Il est destiné à constituer en société l'Aetna Casualty Company of Canada. Je ne reprendrai pas les arguments que les autres députés ont présentés à la Chambre. Le contrôle de cette compagnie est entièrement aux mains des États-Unis. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons été saisis d'un autre bill qui concernait une filiale de cette même société. Il s'agissait d'une tentative de leurrer le peuple canadien et de lui faire croire que cette société était la même que l'ancienne, avec son ancien nom, mais contrôlée par des intérêts étrangers. Je n'ai pas l'intention de revenir sur le mémoire mais j'estime qu'il montre ce qui peut et doit être fait. Lorsqu'un bill sur les assurances est soumis à la Chambre, il conviendrait d'y faire inclure certaines